



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/19613
14 mars 1988
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 14 MARS 1988, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL
PAR LE CHARGE D'AFFAIRES PAR INTERIM DE LA MISSION PERMANENTE
DE LA REPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN AUPRES DE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une liste des violations des règles du droit international commises par les forces des Etats-Unis dans le golfe Persique.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Chargé d'affaires par intérim,

(Signé) Mahmoud Sadat MADARSHAHI

ANNEXE

Semonces adressées par des navires américains à des avions iraniens de patrouille aéronavale

1. Le 8 décembre 1987, à 12 h 30, un navire américain qui se trouvait à 26° 10' de latitude N et 56° 00' de longitude E a sommé le pilote d'un avion iranien de patrouille aéronavale, qui se trouvait à 26° 6' de latitude N et 55° 42' de longitude E, de ne pas se rapprocher du navire.
2. Le 9 décembre 1987, à 9 h 35, un navire américain qui se trouvait à 24° 18' de latitude N et 58° 35' de longitude E a sommé un avion iranien de patrouille aéronavale de ne pas se rapprocher du navire.
3. Le 10 décembre 1987, à 14 h 55, un navire américain qui se trouvait à 25° 53' de latitude N et 56° 53' de longitude E a sommé le pilote d'un avion iranien de patrouille aéronavale de ne pas se rapprocher du navire.
4. Le 10 décembre 1987, à 15 h 10, un navire américain qui se trouvait à 25° 18' de latitude N et 57° 10' de longitude E a sommé le pilote d'un avion iranien de patrouille aéronavale, qui se trouvait à 25° 30' de latitude N et 57° 12' de longitude E, de ne pas se rapprocher du navire.
5. Le 10 décembre 1987, à 15 h 11, un navire américain qui se trouvait à 25° 10' de latitude N et 57° 18' de longitude E a sommé le pilote d'un avion iranien de patrouille aéronavale de ne pas se rapprocher du navire.
6. Le 11 décembre 1987, à 9 h 8, un navire américain qui se trouvait à 25° 25' de latitude N et 57° 22' de longitude E a sommé le pilote d'un avion iranien de patrouille aéronavale, qui se trouvait à 25° 37' de latitude N et 57° 7' de longitude E, de ne pas se rapprocher du navire.

Interception d'un avion iranien de patrouille aéronavale par des avions américains

Le 9 décembre 1987, à 9 h 30, deux chasseurs F-18 américains qui se trouvaient à 24° 7' de latitude N et 58° 16' de longitude E ont intercepté pendant cinq minutes un avion iranien de patrouille aéronavale.
